



Refus de delivrance des billets

Par **oliver25**, le **20/06/2010** à **08:10**

Bonjour,

nous avons acheté des billets à l'avance pour une sortie organisée par le CE de l'entreprise qui m'emploie.

Cette sortie comprend un forfait global : trajet aller/retour en bus + billets pour l'accès au parc de loisir Europapark.

Les billets sont valables uniquement pour cette sortie organisée le 20 juin 2010.

Lorsque je me suis rendu au départ de cette sortie pour prendre les billets pour ma famille, j'ai expliqué que je ne souhaitais pas prendre le bus et voulais me rendre sur le site du parc d'attraction par mes propres moyens.

Le responsable de la sortie m'a répondu que le transport en bus était obligatoire, et qu'il ne fournirait les billets que si nous prenions le bus, sans me donner d'explication complémentaire et refusant toute discussion.

Les billets pour le parc ne m'ont pas été délivrés.

Puis-je obtenir le remboursement de ces billets ?